

Débat d'orientation sur la crise économique et financière**Résolution**

1

Dépôt : M. Charles GOERENS


Date : 24.03.2009

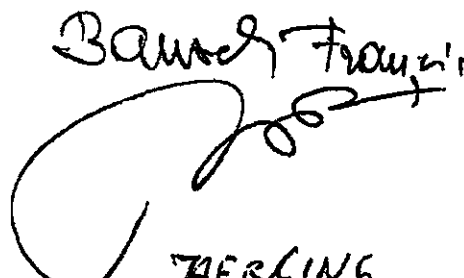
La Chambre des Députés


- considérant la résolution adoptée le 18 novembre 2008 concernant l'instauration d'une commission spéciale pour le suivi de tous les aspects liés à la crise financière et au ralentissement économique,
- rappelant sa décision de confier à une commission spéciale l'examen et le suivi de tous les aspects relatifs à la crise financière et au ralentissement économique de façon globale,
- considérant par ailleurs l'utilité des travaux menés dans la commission jusqu'à maintenant d'une part et la nécessité d'assurer le suivi parlementaire systématique en la matière dès lors que la situation économique ne cesse de se détériorer d'autre part,
- considérant l'article 18 de notre Règlement qui stipule que « sauf décision contraire de la Chambre, la mission des commissions spéciales prend fin par le dépôt de leur rapport sur les projets de loi ou propositions dont elles ont été saisies »,

décide

- de prolonger la mission de la Commission spéciale « Crise économique et Financière » jusqu'au terme de la présente législature.


 Charles Goerens


 Benoît Frézier
 JERICING
 g/c


 GOERENS
